

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

PASS'DÉCOUVERTES DE L'AIN 2023

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont opposables à chaque acheteur d'un Pass'Découvertes de l'Ain (ci-dessous appelé également Pass'Découvertes).

L'Agence de développement touristique (ADT) de l'Ain, AINTOURISME, ayant siège au 34 rue du général Delestraint 01000 BOURG-EN-BRESSE, SIREN n°31386225200035, dans le cadre de ses missions visant notamment à développer et à promouvoir l'offre touristique de l'Ain, a choisi de lancer un nouveau dispositif de pass de visites à l'échelle du département.

Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet www.passdecouvertes-ain.com via un lien dénommé « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGV-CGU) ».

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF

Le Pass'Découvertes de l'Ain vise à faciliter la découverte des sites de visites du département de l'Ain par les touristes et les habitants.

Le Pass'Découvertes se présente sous la forme d'un support unique dématérialisé, numéroté, accompagné d'un QR Code.

Il permet un droit d'accès valable pour une personne à un ensemble de sites touristiques dont la liste est consultable sur le site internet www.passdecouvertes-ain.com et dans la limite des conditions définies dans les présentes.

Le Pass'Découvertes est strictement personnel et nominatif. Le Pass'Découvertes est réservé à une clientèle individuelle.

ARTICLE 2 : OBJET

1. Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation du Pass'Découvertes de l'Ain.
2. Préalablement à tout achat du Pass, le client s'engage à prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du Pass'Découvertes et à les accepter sans réserve.
3. Certaines prestations de visite proposées peuvent également comporter des conditions spécifiques au site partenaire concerné. En effet, chaque professionnel de

tourisme organise librement ses conditions d'accès, d'ouverture et de fonctionnement. En conséquence, les présentes ne concernent que les conditions d'utilisation du Pass'Découvertes et non les conditions particulières des prestataires de visites eux-mêmes.

ARTICLE 3 : CHAMP ET DURÉE D'APPLICATION

1. Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du Pass'Découvertes comme définie dans les présentes.
2. Le Pass'Découvertes de l'Ain est un Pass 3 jours : il est valable 3 jours (consécutifs ou non, selon le choix de son détenteur) sur une période totale de 6 jours. La durée de validité commence à la 1^{ère} utilisation du Pass'Découvertes chez un professionnel partenaire de l'opération. Le détenteur du Pass a donc 6 jours à partir de la première utilisation du Pass pour profiter de ses 3 journées de visite.
3. En lien avec les périodes d'ouverture des sites de visite, le Pass'Découvertes est utilisable du 8 avril 2023 au 12 novembre 2023.
4. Le Pass'Découvertes de l'Ain existe sous 2 formats : le Pass Adulte et le Pass Enfant.
 - Le Pass Adulte s'adresse aux personnes âgées de plus de 12 ans.
 - Le Pass Enfant s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans inclus.

ARTICLE 4 : OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

1. La version des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation opposable au client est celle acceptée par le client au moment de la commande du Pass'Découvertes.
2. Le client peut accéder aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : passdecouvertes@aintourisme.com. Les différentes versions des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont archivées par AINTOURISME selon les modalités suivantes : archivage par date.
3. La version des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation consultable en ligne sur www.passdecouvertes-ain.com prévaut sur toute version imprimée de date antérieure.
4. Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées à tout moment. La diffusion par AINTOURISME de toute nouvelle version des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation annule et remplace les précédentes. Toute mise à jour à la suite d'une modification des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sera portée à la connaissance du bénéficiaire et du partenaire dans les meilleurs délais par AINTOURISME.

ARTICLE 5 : VENTE EN LIGNE

1. L'achat du Pass'Découvertes de l'Ain se fait en ligne sur le site internet www.passdecouvertes-ain.com.
2. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass'Découvertes sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur AINTOURISME. À défaut, la commande ne pourra aboutir.
3. Le fait d'acquérir le Pass'Découvertes implique l'acceptation par le client des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du Pass'Découvertes de l'Ain.

ARTICLE 6 : PRIX ET AVANTAGES

Le Pass'Découvertes de l'Ain est proposé sous 2 formats : un Pass 3 jours Adulte et un Pass 3 jours Enfant.

Le prix définitif de chaque pass est annoncé en euros :

- 31 euros pour le Pass Adulte,
- 19 euros pour le Pass Enfant.

Pour les 2 Pass, les avantages proposés sont :

- 1 entrée gratuite pour 1 personne dans chaque site partenaire et dans les conditions décrites sur les supports d'information.
- Des bons plans supplémentaires dans la plupart des sites partenaires et chez d'autres partenaires, proposés soit de manière fixe à l'année soit de manière ponctuelle.

Le prix d'un Pass'Découvertes n'inclut pas systématiquement l'accès aux expositions temporaires et animations spécifiques des sites partenaires. Il est impératif de se reporter aux conditions décrites sur les supports d'information.

AINTOURISME peut être amené à proposer des offres promotionnelles exceptionnelles.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ACCÈS AUX SITES PARTENAIRES ET MODALITÉS D'UTILISATION

1. Le Pass'Découvertes de l'Ain se compose d'un document PDF (imprimable ou téléchargeable sur ordinateur, tablette ou téléphone portable) au nom du bénéficiaire. Ce dernier est envoyé par email et comporte un QR Code ainsi que le code unique à 13 chiffres du pass à présenter aux professionnels partenaires.
2. Il est aussi possible, si l'acheteur fournit son numéro de téléphone portable, de recevoir un SMS avec un lien pour récupérer le QR Code et un lien menant à l'application pour smartphone Pass'Découvertes de l'Ain (catalogue des sites de visite, bons plans).
3. L'application mobile du Pass'Découvertes de l'Ain est également accessible en suivant le lien envoyé dans le message de bienvenue.

4. Le détenteur du Pass'Découvertes présente obligatoirement le Pass'Découvertes à l'entrée du site partenaire pour bénéficier de l'avantage lié à son Pass.
5. Le Pass'Découvertes est strictement nominatif. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers. Le site partenaire est en droit de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo au détenteur de la carte Pass'Découvertes. Le porteur de la pièce d'identité devra correspondre au nom associé au numéro du Pass'Découvertes.
6. La liste exhaustive des sites partenaires est consultable sur les supports d'information mis à la disposition du client.
7. Le Pass'Découvertes ne constitue pas un billet coupe-file : il ne donne pas d'accès prioritaire aux sites et ne peut être utilisé pour éviter les éventuelles files d'attente aux postes d'accueil.
8. Le Pass'Découvertes ne garantit ni la disponibilité ni l'accès aux éventuelles animations proposées par les sites.
9. Le Pass'Découvertes ne peut être présenté qu'une seule fois chez chaque site partenaire.
10. Lors de l'achat, AINTOURISME recueille les données nécessaires pour attribuer le Pass'Découvertes de l'Ain à un détenteur du pass.
11. À compter de son achat, le Pass'Découvertes peut être utilisé auprès de n'importe quel partenaire participant à l'opération.
12. Les Pass'Découvertes de l'Ain sont non annulables, non remboursables, non transmissibles à un tiers, et non échangeables, même en cas de non-utilisation.
13. La non-utilisation du Pass ne peut donner lieu à dédommagement.
14. En cas de force majeure liée aux questions sanitaires (COVID-19), fermetures administratives ou à l'annulation des visites par les sites, des propositions de prolongation seront faites sur demande auprès du SAV par email passdecouvertes@aintourisme.com.
15. Les horaires d'ouverture de chaque site partenaire sont sous la responsabilité du site lui-même et sont indiqués sur le site du Pass'Découvertes.
16. La liste des partenaires inclus dans le Pass'Découvertes est soumise à évolution dans le temps et n'est donc pas contractuelle.
17. Le Pass'Découvertes de l'Ain permet aussi d'accéder à des offres appelées « Bons plans » qui sont consultables sur le catalogue en ligne (sur www.passdecouvertes-ain.com et sur l'application mobile Pass'Découvertes de l'Ain) : réductions, cadeaux chez les sites partenaires et chez d'autres prestataires sont proposés ponctuellement ou pour toute la saison 2023. À partir du moment où un acheteur active son pass, il peut bénéficier de ces bons plans tout au long de l'année, jusqu'au 12 novembre 2023.

ARTICLE 8 : SUPPORTS D'INFORMATION

Le détenteur du Pass'Découvertes de l'Ain dispose dans son application mobile du catalogue des sites partenaires. Il peut également consulter le site internet www.passdecouvertes-ain.com

ain.com répertorient les sites touristiques contractuellement partenaires de l'opération en temps réel.

Les supports permettent de porter à la connaissance du détenteur du Pass'Découvertes les informations suivantes relatives aux sites partenaires : adresse, téléphone, adresse mail, site Internet, jours et horaires d'ouverture au public.

Les informations figurant sur le site Internet et l'application mobile sont celles connues au moment de la diffusion et ne présagent pas des modifications qui pourraient être faites (modifications d'horaires ou de tarifs, fermetures d'établissement, retrait d'un professionnel de l'opération Pass'Découvertes).

Ces informations sont mises à jour par AINTOURISME sur la base des éléments transmis par les sites partenaires, pour la bonne information des détenteurs du Pass'Découvertes : conditions d'accueil, jours et heures d'ouverture, fermeture exceptionnelle ou définitive.

Malgré tout le soin apporté à leur réalisation, le site internet et l'application mobile peuvent contenir des erreurs dont AINTOURISME ne saurait être tenu pour responsable (information non contractuelle).

AINTOURISME ne peut être tenu responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un site partenaire et empêchant le bon déroulement ou l'exécution des prestations de visites proposées dans le cadre du Pass'Découvertes.

Préalablement à toute visite, il est recommandé au détenteur du Pass'Découvertes de s'informer directement auprès du site partenaire des jours, horaires d'ouverture du site et heure de fermeture des caisses.

ARTICLE 9 : DYSFONCTIONNEMENT, PERTE OU VOL DU PASS'DÉCOUVERTES DE L'AIN

En cas de dysfonctionnement technique du Pass'Découvertes de l'Ain empêchant la validation du QR Code lors de l'accès à un site partenaire, le détenteur est invité à contacter AINTOURISME (Cf. Article 12) dans les meilleurs délais.

En cas de piratage de l'adresse email du bénéficiaire du Pass'Découvertes et/ou d'accès impossible à ses mails, le client est invité à contacter AINTOURISME dans les meilleurs délais.

Aintourisme encourage les clients à communiquer leur numéro de téléphone portable pour recevoir également le QR Code par SMS.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (CNIL)

Dans le cadre de la vente du Pass'Découvertes, AINTOURISME est amené à recueillir des données personnelles concernant le détenteur du pass (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, pays, numéro de téléphone portable, courrier électronique).

Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass'Découvertes sont nécessaires au bon fonctionnement de l'opération, permettant d'attester la véritable identité du bénéficiaire du pass.

Les informations et données sont conservées par AINTOURISME pendant 3 ans à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires.

Les données sont collectées dans le cadre du respect du RGPD, [Règlement Général à la Protection des Données \(RGPD\) du 27 avril 2016](#).

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatique par AINTOURISME pour :

- l'envoi du Pass'Découvertes,
- la promotion du Pass et des sites partenaires,
- l'exploitation statistique du Pass'Découvertes,
- des enquêtes de satisfaction,
- le suivi des réservations,
- la prospection commerciale pour une démarche de fidélisation clientèle.

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : L'Agence de développement touristique de l'Ain (AINTOURISME). Les données sont sauvegardées quotidiennement sur un espace de stockage sécurisé et sur les serveurs internes d'AINTOURISME.

Les données sont également sauvegardées quotidiennement par les plateformes techniques Adelya [Adelya Privacy Terms \(loyaltyoperator.com\)](#) et Alliance Réseaux.

Les données sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi dans la limite d'une durée de 3 ans après le dernier contact entre les deux parties.

Lorsque le détenteur du Pass'Découvertes de l'Ain accepte de recevoir la newsletter d'AINTOURISME, ses données sont également sauvegardées chez le prestataire Dialog Insight (Canada), dans le respect du RGPD.

Le détenteur du Pass'Découvertes peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer son droit à la limitation du traitement, et retirer à tout moment son consentement ; il peut également exercer son droit à la portabilité de ses données.

Pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, le détenteur du Pass'Découvertes peut s'adresser à AINTOURISME :

- par courrier postal : AINTOURISME - Agence de Développement Touristique du Département de l'Ain - 34 rue du Général Delestraint, CS 90078 - 01002 Bourg-en-Bresse (France)
- par mail : tourisme@aintourisme.com (en indiquant dans l'objet du message : « Protection des données personnelles »).

Le détenteur du Pass'Découvertes peut consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur ses droits.

Il est également conseillé de consulter la page [Politique de Cookies \(ain-tourisme.com\)](http://ain-tourisme.com).

ARTICLE 11 : ABSENCE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande de prestation de service effectuée auprès d'AINTOURISME, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

ARTICLE 12 : SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information, le détenteur du Pass'Découvertes de l'Ain est invité à contacter les Services référents :

SAV du Pass'Découvertes de l'Ain (du lundi au vendredi) UNIQUEMENT par e-mail : passdecouvertes@aintourisme.com.

INFORMATIONS sur le Pass'Découvertes par e-mail passdecouvertes@aintourisme.com ou téléphone au +33 (0)4 74 32 31 30 du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00.

ARTICLE 13 : LITIGES / RÉCLAMATIONS

1. Toute réclamation relative au Pass'Découvertes doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à AINTOURISME, dans les 10 jours suivant la date de réalisation de la prestation, à l'adresse suivante :
AINTOURISME - Agence de Développement Touristique du Département de l'Ain - 34 rue du Général Delestraint, CS 90078 - 01002 Bourg-en-Bresse (France).

À défaut, aucune réclamation ne sera admise par AINTOURISME.

2. En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable.

3. Les présentes Conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux français. Le tribunal compétent est le Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse.